

**Le GAL EA aide les porteurs de projets**

**« Obtenir une aide de l'Europe, ce n'est pas aussi compliqué qu'on l'imagine ! »**



Avoir une aide de l'Europe, c'est long, complexe et donc quasiment infaisable ! C'est en tout cas ce que pensent pas mal de particuliers ou de collectivités qui aimeraient bien disposer de cette manne sans oser entreprendre la démarche. « *C'est clairement une idée reçue* », plaide François Galabrun. Cet

ancien fonctionnaire de l'État dirige actuellement le GAL EA (pour Groupe d'action leader Est audois); un dispositif mis en place sur 124 communes de l'Est du département (plus celles de la Via Domitia dans l'Hérault), pour informer les porteurs de projets de l'existence de ces aides, des critères pour y prétendre et des moyens d'y parvenir. Le comité de programmation de cet organisme a donné un avis favorable au financement du projet de La Palme (lire ci-contre), mais également à celui de l'ouverture d'une épicerie multifonction à Villesèque-des-Corbières.

« *Pour bénéficier de ces financements destinés aux projets de développement local par des acteurs locaux, le Grand Narbonne s'était associé au départ avec l'agglomération du Carcassonnais et le Pays Corbières-Minervois* », raconte Gérard Barthès, président du GAL EA. Mais les critères à cette époque étaient restreints aux projets permettant de lutter contre la crise viticole en favorisant les circuits courts. Désormais, Grand Narbonne est toujours avec Corbières-Minervois, mais aussi avec la communauté de communes Corbières, le Piémont d'Alaric et la Voie Domitienne dans l'Hérault. Soit un périmètre géographique élargi et des critères « *qui ont été élaborés par le territoire lui-même* », souligne Magali Vergnes, qui préside le comité de programmation du GAL EA.

**Durable et rural**

Ce « *développement durable en milieu rural* », selon le mot du président de l'Agglomération Jacques Bascou, s'articule autour de trois axes : répondre aux besoins en services de la population locale et touristique, mieux exploiter et valoriser des ressources locales, et innover, promouvoir et accueillir sur le territoire.

Les particuliers, associations et collectivités qui pensent entrer dans ces critères devront apporter 20% de leur investissement prévu au moins en fonds propres, le reste pouvant être assuré par les financeurs publics. Plutôt intéressant.